

La Maison-Dieu, 193, 1993, 85-90

S. Charles BORROMÉE.

INSTRUCTION
DE S. CHARLES BORROMÉE
POUR LA CONSTRUCTION
ET L'AMEUBLEMENT DES ÉGLISES

(Bref résumé de la Première Partie)

1. Il faut choisir pour l'église un emplacement élevé, ou, si le terrain est plat, faire qu'on y accède par au moins 4 marches ; les domiciles ecclésiastiques exceptés, les autres maisons ne doivent pas être contiguës à l'église. Celle-ci doit être assez grande pour qu'il y ait place à la fois pour le peuple habituel et les assemblées festives, avec pour chaque fidèle l'espace d'1 coudée et 8 pouces¹.

2. Parmi les divers plans possibles pour une église, le plan en forme de croix des grandes basiliques romaines est préférable.

3. Les murs extérieurs ne comporteront pas d'images, mais sur la façade seront représentés, à gauche la Vierge à l'Enfant, à droite le saint patron. 7. Les portes seront carrées en haut, pour ne pas avoir une arche comme les portes des villes. Du côté de la façade, il y aura au moins 3 portes, si l'église a une seule nef, ou davantage, selon le nombre de nefs. La pluralité des portes tient compte notamment du fait que les hommes et les femmes ne doivent pas entrer ensemble. Il

1. La coudée (le *braccio* milanais) = 44 cm. 12 pouces font une coudée.

convient qu'il y ait aux portes des lions sculptés, comme au temple de Salomon, à l'exemple de la plupart des cathédrales de la province de Milan. Les portes seront en bois de cyprès, de cèdre, ou au moins de noyer sculpté, recouvertes, dans les églises les plus importantes, de plaques de bronze, à l'imitation de la décoration argentée des portes des basiliques romaines. Il n'y aura de porte latérale que pour relier l'église à la maison du clergé, ou pour conduire à la sacristie. **9.** L'église doit être précédée de gradins, surtout si elle est placée en terrain plat.

10. La chapelle majeure doit être tournée vers l'Orient équinoxial. Si c'est impossible l'évêque pourra autoriser une autre disposition, mais jamais complètement vers le nord ou le sud. « *Elle sera disposée vers l'Occident là où, selon le rite de l'Église la messe a coutume d'être célébrée face au peuple.* » Elle est ornée de mosaïque ou d'une noble peinture, surélevée de manière appropriée selon que l'église est paroissiale ou plus importante ; en tenant compte, le cas échéant, de la présence d'une crypte en dessous ; précédée de gradins de marbre ou d'une autre pierre noble, en nombre impair.

11. Le maître-autel est entouré de chancels à une distance qui est normalement de 8 coudées, faisant place au clergé pendant la célébration. Les trois degrés de l'autel doivent avoir de 16 à 20 pouces de large, le degré immédiatement auprès de l'autel 2 coudées sur 16 pouces. Le crucifix sera placé sur l'arche, le mur ou la porte du chancel.

12. Le lieu du chœur, séparé de celui où se tient le peuple, conformément à la vieille disposition et à la discipline, et entouré de chancels, entoure l'autel par devant (comme anciennement) ou par derrière (selon la situation de l'église, la position de l'autel ou la coutume locale), et peut-être disposé éventuellement en hémicycle ou d'une autre manière, en tenant compte de l'importance de l'église et de celle du clergé.

13. Le concile provincial a décrété que le tabernacle serait placé sur le maître-autel. Dans les églises les plus dignes, il doit être recouvert de plaques d'argent, de bronze doré ou de marbre (sinon, de bois ne craignant pas l'humidité), avec des images de la Passion. Compte tenu de l'église, il aura une forme octogonale, sexagonale, carrée ou ronde, avec au sommet l'image du Christ ressuscitant ou montrant ses plaies, à moins

que, dans une petite église, il ne soit nécessaire de placer là le crucifix. Il sera distant du devant de l'autel d'au moins 1 coudée 16 pouces, afin qu'il y ait place pour le corporal, mais de façon que le prêtre n'ait pas besoin d'un escabeau pour prendre la sainte Eucharistie. Le tabernacle peut être placé plus loin dans les églises où le chœur se trouve derrière l'autel. L'intérieur est tapissé de rouge dans les églises de rite ambrosien, de blanc dans les églises de rite romain.

14. Là où il y a un transept, deux autels seront placés à ses extrémités ; s'il y a plusieurs nefs, à mi-hauteur de la nef. Mais là où le maître-autel ne comporte pas de chapelle, ou bien celle-ci est petite et l'autel dépasse dans la nef, on ne fera pas d'autels mineurs, parce que les prêtres célébrants se gêneraient mutuellement. Chaque autel sera muni d'un chancel délimitant l'espace du servant.

15. Les autels seront de pierre, ou avec des colonnes selon l'usage provincial, avec une *fenestella* pour les burettes du côté de l'épître, un clou pour accrocher la barrette du prêtre, une clochette pour l'élévation, une grille pour interdire aux chiens d'approcher. (Indications pour le dessus des autels.)

17. Conformément au décret de Trente, les images devront éviter toute erreur, superstition, histoire apocryphe, toute chose profane, toute représentation animale sauf si elle correspond à l'histoire sainte. On peut inscrire le nom des saints auprès de leur image. La décoration pour le plaisir est exclue (Mascharoni). On veillera à ce que les inscriptions votives ne comportent rien de superstitieux.

19. Baptistère. Pour une cathédrale ou une église *caput plebis* (*de pieve*), un édifice devant l'église au sud, dédié à S. Jean-Baptiste, de forme ronde, octogonale ou hexagonale, avec un espace intérieur de 30 coudées, une porte à l'Occident, à l'Orient un autel distant du mur de 2 coudées avec sur le mur une image de S. Jean-Baptiste baptisant le Christ (même s'il n'y a pas assez de place pour un autel). Étant donné que, dans la plupart des églises de rite romain, le baptême se fait par effusion, et au rite ambrosien par immersion, pratique qui doit être maintenue, les règles de construction sont les suivantes :

Le baptistère de rite romain doit avoir 11 coudées de diamètre, et 3 degrés à descendre et en bas un espace de 7 coudées

16 pouces. Les fonts doivent avoir 3 coudées de diamètre et 2 de profondeur, et une forme ronde, octogonale ou qui convienne au lieu, et être d'un matériau approprié, avec en dessous une petite citerne où s'écoule l'eau du baptême ; tandis que l'eau baptismale est conservée dans un récipient placé sur une colonnette. L'effusion baptismale se fait avec une cuiller d'argent de forme spéciale.

Dans le baptistère de rite ambrosien, les fonts sont de même taille, avec une sorte de bouchon qu'on ouvre pour changer l'eau. Sont prévus aussi un *ciborium* à colonnes, une table, une armoire des saintes Huiles. Dans les églises paroissiales il y a une chapelle baptismale du côté de l'Évangile. D'autres formes de baptistères sont également possibles.

22. Les grandes églises doivent avoir 2 ambons, le plus élevé pour l'Évangile. Beaucoup d'églises n'en ont qu'un seul, avec en dessous le lieu où à certains jours est chanté le cantique entre les lectures. Là où il n'y a pas d'ambon, une chaire de bois servira pour l'Évangile et le sermon : elle ne doit pas être trop loin de l'autel, pour que le prêtre puisse y prêcher.

23. Dans les cathédrales et les collégiales, il doit y avoir assez de confessionaux pour le temps du jubilé et les grands concours de peuple ; dans chaque église paroissiale, au moins un confessionnal pour les hommes et un autre pour les femmes, mais, lorsque le curé a d'autres prêtres pour l'aider, il faut un confessionnal pour chacun. Les confessionaux fermeront à clef pour que personne ne puisse venir y dormir. Le siège du confesseur est à 1 coudée 3 pouces au-dessus du sol, large d'une coudée et demie, profond d'une coudée ; la hauteur globale, de 4 coudées ; le confesseur est séparé par une petite fenêtre avec une plaque percée de trous de l'agenouillement du pénitent ; celui-ci voit un crucifix au-dessus de la fenêtre. Du côté du confesseur, une image du Christ ou de la Vierge, avec, affichés, la forme de l'absolution, les canons pénitentiels, les cas réservés, la bulle du Jeudi saint. Le confessionnal ne comportera pas de panier pour les aumônes.

24. Pour séparer les hommes des femmes, une barrière haute de 5 coudées environ ira de l'entrée de l'église à celle de la chapelle majeure, soutenue par des colonnettes de 5 en 5 coudées. 25. Pour les femmes, l'évêque peut permettre l'usage

de sièges-agenouilloirs (*bradellae*), qui seront du côté des femmes, c'est-à-dire au nord.

26. Là où il faut élever une tour à cause des cloches, celle-ci sera carrée, ou d'une autre forme selon le jugement de l'architecte en fonction du lieu et de l'église. Sa hauteur dépendra de la taille de l'église, avec des fenêtres de tous les côtés à chaque étage, celles du dernier étage munies de pilastres, un escalier, et au sommet un coq supportant la croix. La tour sera le long du portique ou isolée à droite de l'entrée. Il y aura 5 cloches ou au moins 3 pour une cathédrale, 3 pour une collégiale, autant ou au moins 2 pour une paroisse. La tour comportera une horloge. Faute de moyens, le campanile pourra occuper l'angle droit de l'église, ou les cloches pourront être suspendues au sommet du mur. Les cloches seront bénies solennellement.

27. Peuvent être enterrés dans l'église les évêques (pas dans la chapelle majeure) et les ecclésiastiques. La sépulture des laïcs ne pourra être placée dans l'église (dans les chapelles) qu'avec la permission de l'évêque. Chaque tombe aura un double couvercle (le couvercle supérieur à la hauteur du pavement), pour éviter qu'on ne sente la pourriture. Le cimetière pourra inclure le portique de l'église (mais le rôle social du portique fait qu'il est déconseillé d'y placer des tombes) ainsi que les différents côtés de l'église. Il est bon que le cimetière comporte une croix au milieu, une petite chapelle et un ossuaire. Le cimetière ne doit comporter ni arbres ni plantes qui puissent servir de pâture.

28. Toute église doit avoir une sacristie (éventuellement deux dans les grandes églises). Dans les grandes églises, elle doit être assez loin du maître-autel pour que le prêtre et ses ministres puissent s'y rendre en procession. Dans les églises paroissiales, elle pourra en être plus proche. Il faut aussi qu'elle soit proche de la maison du prêtre. Toute sacristie doit être tournée vers l'est et le midi, avoir au moins deux fenêtres, grillagées. Elle ne doit pas donner directement dans la chapelle majeure. S'y trouvent une image sainte et un meuble en forme d'autel sur lequel le prêtre revêt les ornements, un tableau avec les prières préparatoires à la messe, un lavabo, l'armoire des vêtements sacrés, celle des livres liturgiques et dans les

paroisses celle des registres. **29.** Une annexe de la sacristie servira à ranger le matériel d'église.

30. Un oratoire pour y célébrer la messe aura au moins 12 coudées de long et 10 de large, avec un sanctuaire d'environ 8 coudées, et un espace d'au moins 2 coudées entre les marches de l'autel et la grille ; des fenêtres qui ne permettent pas de regarder de l'extérieur vers l'intérieur ; de l'eau bénite à la porte ; une sacristie ; une petite tour ou un lieu pour suspendre une cloche. **31.** D'autres oratoires peuvent être construits sans autel, près d'une voie publique, pour venir prier, à l'intérieur ou à l'extérieur, devant une image sainte.

(Traduction et résumé de la rédaction.)